

VILLE DE BLENDÉCQUES

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL en date du 29 décembre 2021

Application de l'article L 2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le mercredi 29 décembre deux mil vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Pasteur, rue Pasteur, sous la Présidence de Monsieur Rachid BEN AMOR, Maire, suite aux convocations en date du 23 décembre deux mil vingt et un.

Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : M. BEN AMOR Rachid – Mme DUCHATEL Valérie – M. LOUCHET Daniel – M. CASTELAIN Jean-Christophe – Mme DEBRUYNE Lucie – M. PUYPE David – Mme DUBOIS Emilie – M. MAQUIGNON Vincent – Mme NORMAND Inès – M. FILLEUL Marc – Mme TRUPIN Anne-Marie – M. PAPEGAY Didier – Mme BILLIET Alison – M. HAVET Jean-Pierre – Mme POTTIER Isabelle – M. REYNAERT Claude – Mme BODEL Godeleine – M. MERCIER Jean-Claude – Mme BECLIN Réjane – Mme CARON Valérie – M. CAPITAINE David – Mme LAMAL Michèle – Mme WIDENT DOUROLLENS Sylvie – M. DENQUIN David – Mme LEMAIRE COCQUET Stéphanie

Étaient absents représentés : M. DARQUES Jean-Paul représenté par M. PAPEGAY Didier – Mme DICQUE Jessica représentée par M. FILLEUL Marc – M. LEFEBVRE John représenté par M. BEN AMOR Rachid – Mme DELANNOY Régine représentée par Mme DUBOIS Emilie

Était absent non représenté : Néant

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : Monsieur le MAIRE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Monsieur le MAIRE propose Madame NORMAND Inès qui accepte de remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le MAIRE demande aux conseillers présents s'il n'y a pas d'opposition.

- **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'élire Madame NORMAND Inès comme secrétaire de séance.**

Madame NORMAND Inès est assistée de Monsieur Luc DENEZ, Secrétaire auxiliaire.

La secrétaire désignée procède à l'appel.

Monsieur le MAIRE commence par prononcer un petit discours :

« J'espère que vous avez passé des bonnes fêtes de Noël.

Merci pour votre présence pour ce conseil municipal extraordinaire où nous avons qu'une seule question. Une régularisation administrative en quelque sorte.

Monsieur CAPITAINE et Madame LAMAL, vous avez eu les éclaircissements du notaire suite votre passage en mairie et je vous en remercie.

J'en profiterai aussi pour répondre aux questions orales que nous avons reçues du groupe minoritaire qui je vous le rappelle ne sont pas soumises au débat.

En ce qui concerne le Château de Westhove, nous ne débattons pas. Nous nous sommes, chacun, plusieurs fois exprimés sur le sujet avec nos différences, nos visions différentes.

Nous ne changerons pas de cap ! Le dossier du château de Westhove trouve enfin une issue ! Après plus de 30 ans d'impasse, il sera sauvegardé ! Nous pouvons nous en féliciter ».

2. CESSION DU CHÂTEAU DE WESTHOVE EN VUE DE SA RÉHABILITATION

Rapporteur : Monsieur le MAIRE

Lors du conseil municipal en date du 15 décembre 2021, une délibération a été adoptée pour une procédure de désaffectation et de déclassement afin de rendre possible l'aliénation dudit Château de Westhove, parcelle cadastrée AO n°488.

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité a décidé de mettre en vente le Château de Westhove avec une petite parcelle sur son pourtour pour l'euro symbolique par le biais de l'association Urgences-patrimoine.

Considérant l'avis des Domaines, du 22 février 2021 évaluant la valeur vénale de ce bien à l'euro symbolique.

Suite aux investigations, la Société dénommée SCI MANUALIS, société civile immobilière au capital de 1000 €, ayant son siège social à Paris (75008), 121 avenue des Champs Élysées s'est portée acquéreur de la parcelle AO n°488, sis 144, rue Jean Jaurès à Blendecques (62575) dénommée « Château de Westhove ».

Le compromis de vente est annexé en pièce jointe n°1 à la note de synthèse.

Monsieur le MAIRE demande s'il y a des questions, des remarques.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, moins 6 voix contre, décide :

- **DE VALIDER** la promesse de vente qui a été réalisée.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte administratif destiné à régulariser (compromis de vente), et à signer l'acte définitif de vente.

L'ordre du jour étant achevé, Monsieur le MAIRE répond aux six questions orales de l'opposition.

Monsieur le MAIRE lève la séance à 19 h 01.

Blendecques, le 30 décembre 2021.